





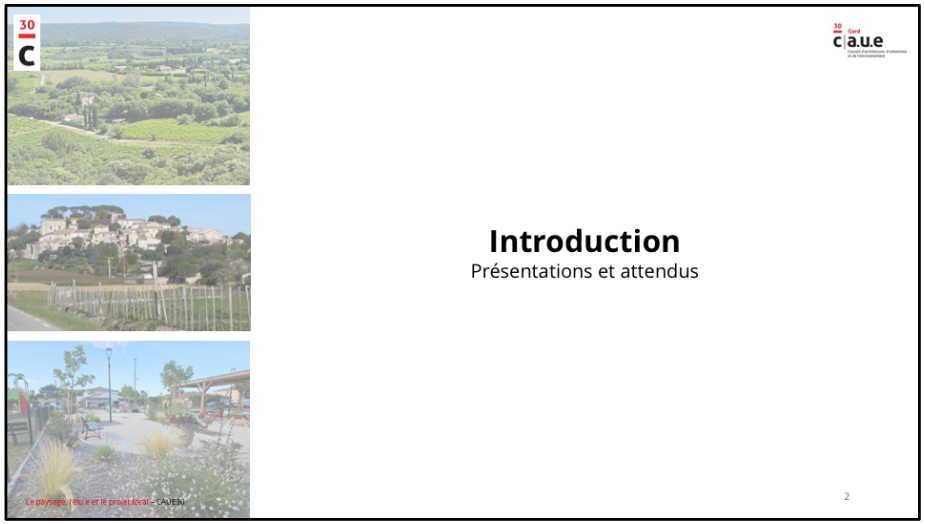
Le paysage, l'élu.e et le projet local

Comprendre et agir pour l'évolution de mon territoire

Calvisson

Jeudi 5 novembre 2026

30 Gard
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le formateur : **"Je vous demanderai de vous présenter et nous dire quels sont vos besoins ou attendus vis-à-vis de cette formation"**
Parole aux stagiaires
Le formateur prend les réponses comme elles viennent et les note sur un paper-board.
Parmi les attendus cités par les stagiaires, il indique ceux auxquels cette formation répondra.

Objectifs de la journée

Identifier la responsabilité de l'élu dans la fabrique du paysage local

. Je sais où et quand j'agis sur celui-ci, même involontairement, à court et long terme

. Je reconnais les enjeux paysagers à diverses échelles et la valeur du paysage

. En ma qualité d'élu, je suis le 1er acteur du paysage de ma collectivité

Etre en capacité d'exercer au mieux cette responsabilité en faveur d'une évolution qualitative du paysage de mon territoire

. J'identifie les acteurs, les outils et les processus utiles à l'exercice de ma compétence

. Je sais les mobiliser au bon moment et de la bonne façon

. J'acquière un réflexe Paysage au quotidien dans ma fonction d'élu

Déroulé de la journée

Matinée

. Paysage… vous avez dit paysage ?

. Qu'est ce que le paysage ?

. Quelle évolution ! Travail sur photos anciennes et récentes

. Les compétences de ma collectivité et l'impact de mes actions sur le paysage

. Pause

. Lecture de Paysage

. Depuis le site des Trois Moulins

. Approche sensible / Approche esthétique / Approche cognitive

Repas : 12h00 - 13h00

Déroulé de la journée

Après-midi

. La démarche paysagère : acteurs, ressources et outils pour agir sur l'évolution du paysage

. Explication de la démarche paysagère

. Revue de projets pour découvrir les démarches envisageables sur les territoires

. Le rôle et la plus-value du paysagiste concepteur

. Pauline Constant, paysagiste concepteur

. Visite de projets : place du Général de Gaulle et Promenade des Pins

. Présentation des démarches de projet par la Ville de Calvisson



Le formateur note les réponses sur un paperboard

Le paysage, c’est tout ce que l’on voit du monde autour de nous



Partout et permanent, on n’y pense plus, on ne voit plus, on ne le regarde plus

On ne fait attention à un paysage que quand il est ailleurs, nouveau ou exceptionnel : … au cinéma, à la télévision, en voyage, en vacance, en week-end.





Et inversement notre paysage de tous les jours est beaucoup plus regardé et admiré par ceux qui n'habitent pas ici.





Alors pourquoi ne pas s'intéresser à notre paysage, même s'il nous paraît plus ordinaire ? Il n'en est pas moins intéressant.

Notre paysage, c'est notre cadre de vie :
celui où on habite, où on travaille, où on se déplace, où on achète, où on se rencontre, se détend…









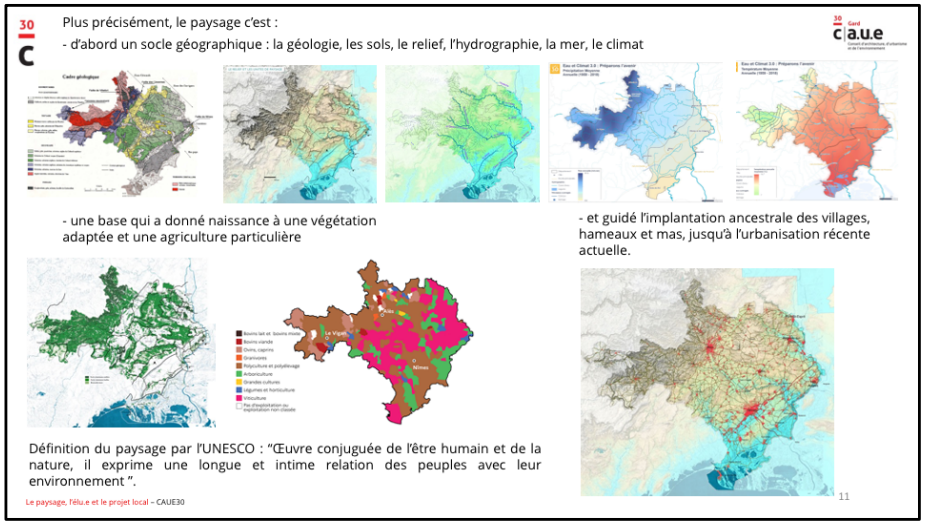




Il intervient dans l'économie du territoire.
Ici dans le Gard, au Sud de la France, on a un paysage envié par beaucoup de gens du Nord : on a du soleil, une belle lumière, la Méditerranée, de la garrigue toujours verte …
Ce qui induit une attractivité démographique, laquelle entraine une hausse du prix du foncier et de l'immobilier.

Le paysage agit sur le tourisme, ce qui amène des retombées économiques au territoire.

Aussi, une jolie maison avec un jardin accueillant coûtera plus chère qu'une maison sans qualité avec un jardin très minéral ou mal entretenu.
On dit que le jardin peut augmenter la valeur d'une maison de 20 % quand il est beau.



Le paysage c'est la partie apparente de la nature et ce que l'homme en a fait : une société s'est installée à un endroit pour y vivre, y a dompté la nature, cultivé la terre, élevé du bétail, construit des fermes, des villages, des villes, aménagé des routes, autoroutes, voies ferrées...

Le paysage est un livre ouvert qui donne à voir une multitude d'éléments actuels et passés





Il reflète la société dont il est en quelque sorte le miroir





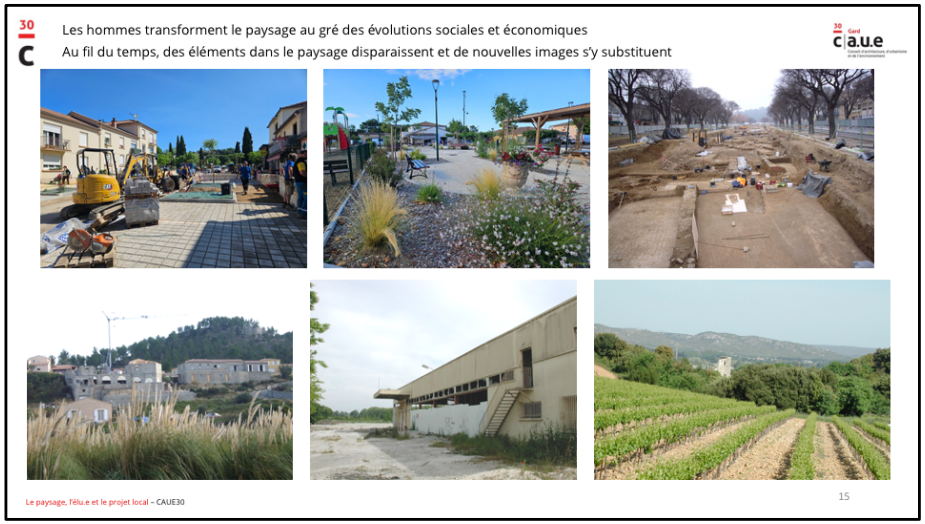
Le paysage évolue, ce n'est pas une réalité figée.
Il est le résultat de l'histoire longue et lente de la terre et de l'histoire plus courte des hommes.
Quand les sociétés changent, les paysages changent aussi.



Menton 1860



Menton 2010



Régulièrement :
- des routes et des rues sont créées, restaurées,
- des espaces publics sont aménagés,
- des constructions apparaissent ou disparaissent ou évoluent
- des entreprises s'installent, d'autres sont abandonnées,
- des terres agricoles deviennent des friches, d'autres sont remises en culture.

Les activités humaines le font sans cesse évoluer.

Ces interventions multiples, fugaces ou pérennes, anodines ou grandioses, modifient le cadre de vie et transforment le paysage.



On vit dans ce que nos ancêtres ont construit ou aménagés et dans ce que nous construisons aujourd'hui. Puis nos enfants hériteront de ça et construiront à leur tour d'autres choses.



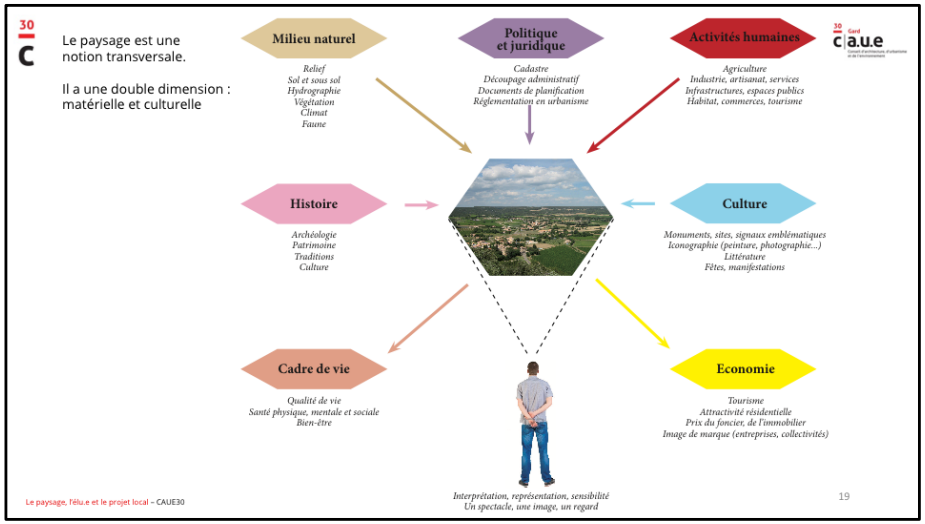
Le paysage est “fabriqué” par des actions publiques (de l’Etat, la Région, le Département, l’intercommunalité, la ville, le village), et des actions privées (chaque entreprise, chaque particulier, chacun de nous).
On participe tous plus ou moins au paysage qui nous est offert.
C’est une construction collective pour le bien-vivre de tous. D’où la nécessité, responsable, civique de s’y intéresser.



Si le sol est composé d'espaces publics et d'espaces privés, le paysage, lui n'appartient à personne, il est partagé par tout le monde.

Chaque regard, à des degrés d'acuité divers en profite.

"Dans un monument, il y a deux choses : son usage qui appartient à son propriétaire et sa beauté qui appartient à tout le monde." Victor Hugo

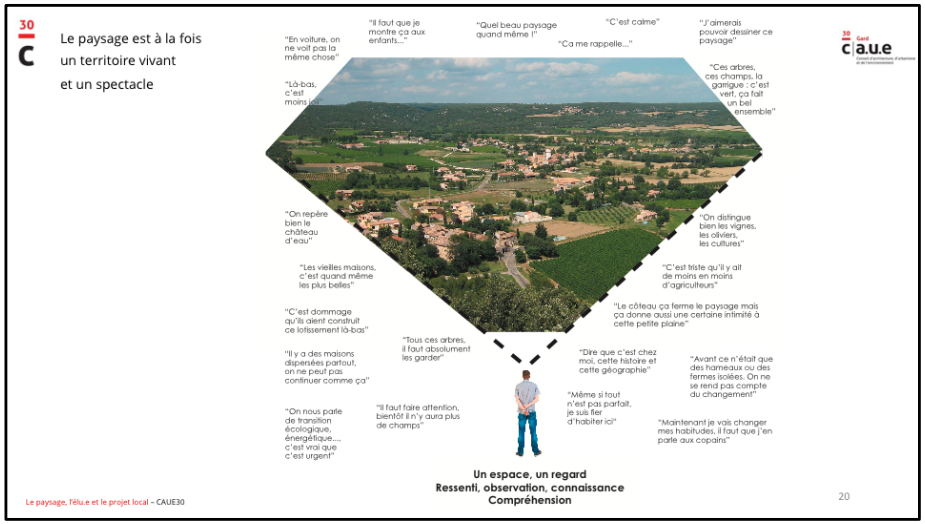


Explication du Schéma

+

Le paysage n'est donc pas, comme beaucoup le pensent encore :

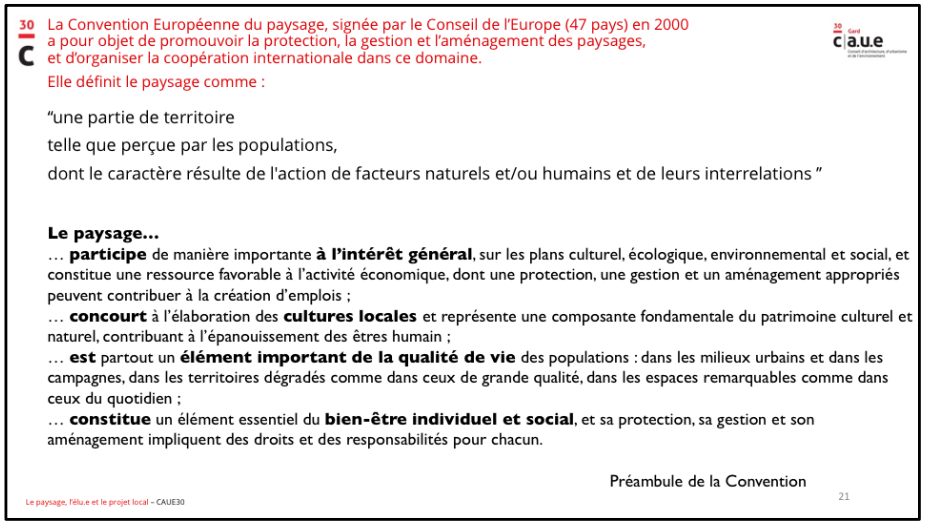
- un territoire à équiper
- une carte postale à protéger
- un décor à planter



Le paysage, c'est à la fois :
- un pays, un espace, un territoire vivant
- et un regard, un spectacle, une image que chacun apprécie en fonction de sa sensibilité.

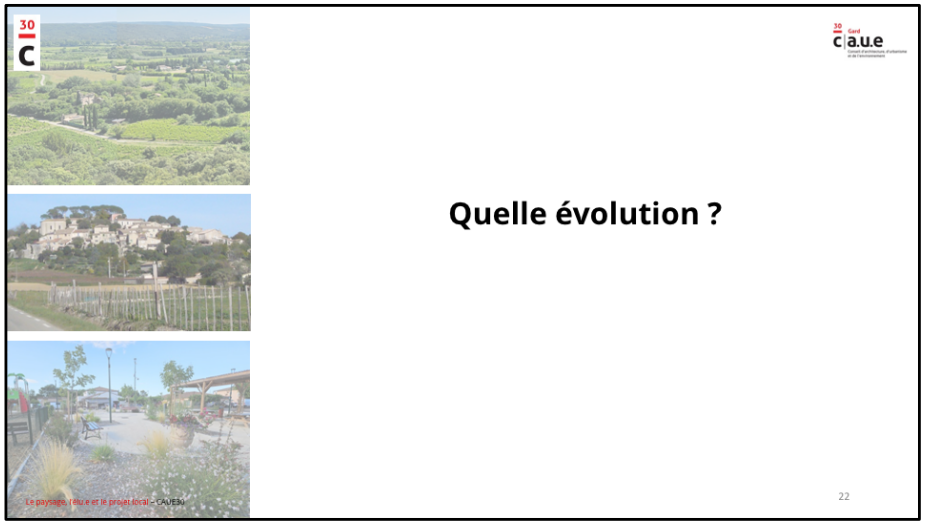
C'est une réalité concrète perçue de façon sensible, avec tous les sens (vue, ouïe, odorat, toucher, mémoire, souvenirs, émotions).

Observer un paysage, c'est prendre le temps d'appréhender les interactions subtiles entre nature et culture qui s'y sont tissées au fil du temps.
Interactions qui prennent leur sens à partir du regard que nous posons sur elles.



En 2000,le Conseil de l'Europe, soit 47 pays, a signé la Convention Européenne du Paysage.

Le Conseil de l'Europe est une organisation internationale basée à Strasbourg (France) qui protège les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit en Europe.



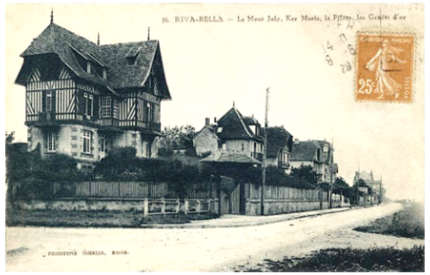
Exercice d'observation et d'analyse de photo avant-après

Que remarquez-vous ?
Que s'est-il passé ? Qui a fait évoluer le paysage ?
A qui, à quoi revient la responsabilité de ces changements : à l'initiative d'un habitant, de la collectivité (action publique, politique locale...), d'un autre acteur ?
C'était plus beau avant ou après ?

Formulez des hypothèses. Racontez une histoire.

Les exemples présentés abordent différentes thématiques : urbain, agricole, intégration des énergies renouvelables, entrée de ville, zones artisanales, tourisme, infrastructures, gestion de milieux naturels, etc.

Mettre en lumière l'importance de la décision du maire dans la fabrique et l'évolution des paysages.





OPP de la Côte normande, 1900 – 2007, Daniel Quesney

1993



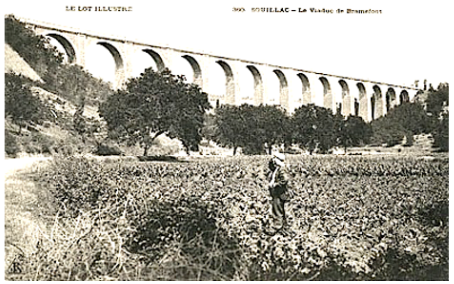
2019







© CAUE 21_Gresigny-Sainte-Reine





Souillac, OPP du Lot, 1900 – 2007, Daniel Quesney





© CAUE 21_Corpeau

Vic la Gardiole (34)





Vic la Gardiole (34)





Servian (34)





Servian (34)





Poussan (34)





Poussan (34)





Assignan (34)











Le paysage, l'eau et le projet local – CAUE30

Les compétences de ma collectivité et l'impact de mes actions sur le paysage

Les compétences de ma collectivité (commune - EPCI) et le paysage ?

Urbanisme / Planification : PLU /PLUI ; SCOT ; PSMV
➔ *Zonage, règlementation de la construction, OAP, protection d'éléments de paysage et du patrimoine…*



Aménagement : Lotissements, ZAC, réserves foncières, préemption…
➔ *Initier et conduire des opérations d'aménagement, mener une politique foncière*

Autorisations d'urbanisme : Permis de construire, d'aménager, déclarations préalables…
➔ *Garant du respect des règles, de l'insertion des projets dans le paysage*

Entretien et aménagement de l'espace public : rues, places, parcs, cimetières
➔ *Requalification, végétalisation, désimperméabilisation…*

Les compétences de ma collectivité (commune - EPCI) et le paysage ?

Réseaux
➔ *Enfouissement*

Gestion des déchets
➔ *Intégration des équipements*

Protection de l'environnement et du patrimoine
➔ *Inventaires locaux, mise en place de protections*



Logement / habitat
➔ *OPAH, aide aux réhabilitation des façades*

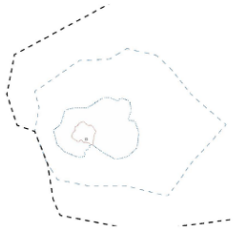
Mobilité et transports
➔ *Aménagement et insertion des infrastructures des transport (voies douces, pôles d'échanges, transports collectifs…)*

Equipements (école, sportifs, culturels, petite enfance…)
➔ *Désimperméabilisation des cours d'école, aménagement des équipements et de leurs abords*

Développement économique
➔ *Développement et intégration paysagère des zones d'activités*

Une action partagée sur le paysage

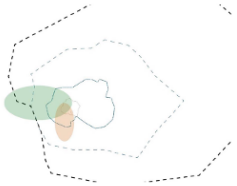
Région
- Planification (Sraddet)
- Projets d'aménagement d'envergure
- Infrastructures et équipements (lycées, sportifs, culturels…)
- Mobilité et transports (axes régionaux, transports interurbains)
- Financements et subvention



Départements
- Espaces naturels sensibles
- Voirie départementale ; infrastructures et réseaux ; traversées d'agglomération
- Equipements (collèges, sportifs, culturels…)
- Financements et subvention
- Ingénierie (Agences techniques, services à disposition des communes)

Une action partagée sur le paysage

Autres démarches et structures partenariales
- Syndicats de Scot
- Parcs Naturels
- Grands sites
- Syndicat de rivières
- Natura 2000
- ...



Etat
- Règlementation nationale
- Planification
- Aménagement (projets d'envergure)
- Atlas des paysages
- Ingénierie (ANCT, DDTM)
- Aides et dispositifs de projets (PVD, villages d'avenir, AMI, appels à projets...)
- Financements et subvention



La démarche paysagère :
acteurs, ressources et outils
pour agir sur l'évolution du paysage



Après la seconde guerre mondiale, dans les années 1950, alors que la France se reconstruisait, on ne parlait pas de paysage.
On a réalisé des grands ensembles dans les années 1960, et le grand remembrement des terres agricoles des années 1970-80, sans en parler non plus.
Et c'était pareil pendant la prolifération des lotissements pavillonnaires de plus en plus loin des centres urbains (1970-2000) ou les aménagements commerciaux des entrées de ville.

Le paysage a émergé de manière significative dans la décennie 1990 avec notamment la Loi Paysage en 1993 et la Convention Européenne du Paysage en 2000.
Cette période a vu apparaître les premiers Plans et Atlas de Paysage, les OPP et les premiers projets de développement durable agricoles.

On en a parlé dans cette première émission sur l'environnement "La France défigurée", qui a duré de 1971 à 1995.

Puis on l'a complètement éclipsé du Grenelle de l'Environnement en 2007 où il a été le grand absent.
A ce moment, c'était la thématique de la biodiversité qui s'imposait, un terme bien scientifique et quantifiable, qui rassurait les manageurs publics, plus intéressés par la "politique du chiffre" que par les préoccupations sensibles, culturelles ou artistiques que pouvait rassembler le paysage.
Il s'agissait de sauver la planète, en combattant les dégâts causés au climat et à la nature par la "prédation humaine".

En 2010, on en a parlé dans le magazine Télérama "Halte à la France moche", en opposition aux ravages de l'étalement urbain, à l'uniformisation des entrées de ville, aux lignes à haute tension ou aux panneaux publicitaires.

Puis dans l'émission Ushuaia, en mettant le paysage en avant garde de la prise de conscience écologique.

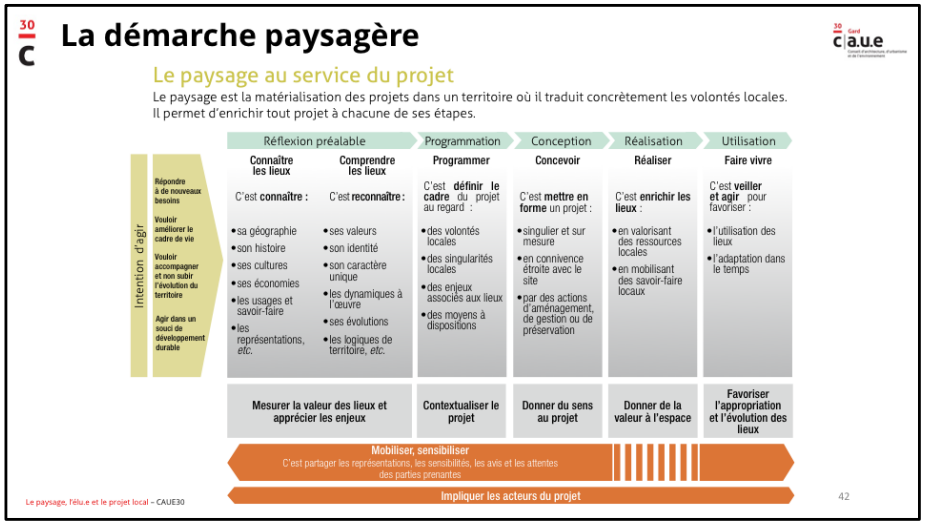
On en a beaucoup reparlé pour s'opposer aux éoliennes, dans les années 2000, dont les projets se multipliaient sur tous les territoires.
Là les autorités publiques redécouvrent que le paysage peut être un prétexte à contester, donc un sujet à traiter.

On s'aperçoit aussi que, dans le monde globalisé dans lequel on vit, le paysage devient aussi un facteur d'enracinement et d'identité.
Le fait de se sentir chez soi, d'être de quelque part, d'être partie prenante d'un territoire, contribue au bien-être.

On retrouve aussi la notion de beauté des paysages.
Elisée Reclus, *géographe, écrivain et militant anarchiste français, 1830-1905 écrivait dans son œuvre "Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes", 1866 :*
"Une harmonie secrète s'établit entre la terre et les peuples qu'elle nourrit, et quand les sociétés imprudentes se permettent de porter la main sur ce qui fait la beauté de leur domaine, elle finissent toujours par s'en repentir.

méthode et un instrument au service des politiques de développement durable.

Envisager le paysage comme un bien commun, comme un support d'approche des questions d'aménagement, et plus seulement comme finalité, c'est s'accorder sur le fait que l'on doit se soucier de la finitude des territoires, qu'on doit y coordonner les interventions sectorielles et que les populations locales ont "une expertise d'usage" qu'il est judicieux d'écouter.



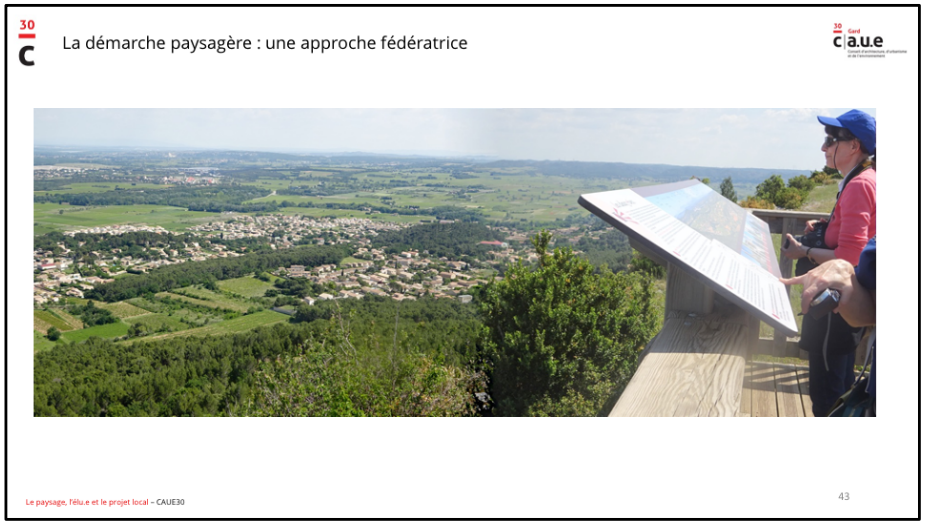
La démarche paysagère, menée par un paysagiste concepteur, est une démarche de projet globale, mixant concertation, ancrage territorial et créativité.

Elle fait appel au citoyen pour gérer et transformer un bien commun. Ce qui permet de passer du subi au choisi.

La démarche paysagère est qualitative et non quantitative, transversale et non sectorielle, participative et non imposée, créative et non décorative.
C'est à une embellie écologique que nous invite la démarche paysagère : repenser l'aménagement de nos territoires à travers des démarches sensibles, harmonieuses et ancrées.

Elle propose une méthode qui :
- prend en compte et valorise la dimension esthétique, fonctionnelle et culturelle des espaces, qu'ils

soient naturels ou urbains
- intègre les aspirations des habitants et des acteurs économiques, les enjeux environnementaux, et les spécificités locales
- agit dans un souci de développement durable
Et ainsi :
- améliore la qualité des paysages
- et conduit au bien-être durable et collectif.



La démarche paysagère :

- une approche fédératrice :

Le paysage n'est pas une politique publique supplémentaire dont l'application générerait un surcoût.
Ce n'est pas un supplément qualitatif, ou "la cerise sur le gâteau".
La vue d'ensemble que constitue le paysage oblige au contraire à considérer le territoire dans sa globalité. Il fédère des politiques éparses.

On bâti une infrastructure de transport, puis un ensemble de logements ou de commerces, puis une protection contre les inondations, puis on ménage des corridors écologiques et on implante des panneaux photovoltaïques.

Toutes ces actions sont parfaitement légitimes, mais scindées entre elles, ignorant leurs voisines, et largement indifférentes au territoire qui leur sert de support.
Faute de cohérence et de vision commune (de sens), elles restent souvent incomprises quand elles ne

suscitent pas l'hostilité.
Fédérer les énergies et les compétences permet de redonner cette vision commune qui manquait, et donc du sens au projet de territoire et à la transition écologique choisie.
La démarche de paysage place le paysage comme un bien commun.



- une approche facilitatrice :

La plupart des politiques publiques, y compris environnementales, font appel à des techniques où à des sciences tournées vers des résultats quantifiables : nombre d'espèces préservées, taux de pollution, mètres carrés habitables, mix énergétique, surfaces inondables...
Pour les habitants, il s'agit d'éléments dont la concrétisation paraît lointaine et dont la technicité ne parle pas.

La démarche de paysage est non technique et parlante pour tous.
Ces politiques ont toutes une traduction spatiale plus compréhensible : par exemple, un "corridor écologique", notion très abstraite, se traduit par une haie ou par un cours d'eau, donc par de l'eau, de la terre, de l'air, des chants d'oiseaux..., du paysage.
Dès qu'il rend tangibles, perceptibles dans l'espace, les questions posées, dès lors qu'il décrit la réalité et la beauté du vivant, le paysage devient une clé d'entrée simple vers des politiques publiques plus

complexes.
Il peut susciter une adhésion qui serait moins évidente avec d'autres thèmes.
En gros, c'est plus facile de parler paysage.



- une approche participative :

Le territoire est conçu comme un paysage. Le paysage est perçu et vécu par les populations et les collectivités.
Ainsi la démarche de paysage porte l'expression des perceptions, usages et représentations.

La Convention Européenne du paysage définit celui-ci comme une "partie de territoire telle que perçue par les populations".
Il ne peut donc y avoir de politique de paysage valable sans que la dite population soit effectivement consultée sur son cadre de vie (comment le perçoit-elle ?, comment l'apprécie t-elle ? Comment l'utilise t'elle ?) et sur les aménagements nécessaires pour le faire évoluer.







Le paysage, l'eau et le projet local – CAUE30

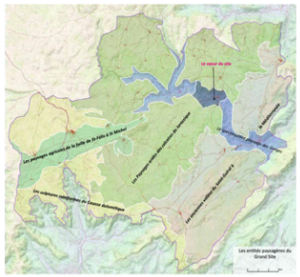
Exemples de projets intégrant une démarche paysagère

Démarches et outils
mobilisables sur mon territoire

Charte paysagère / CRAP (Cahier de recommandations architecturales et paysagères)

➔ La Charte paysagère et architecturale du Grand Site de France du Cirque de Navacelles (30-34) – C. Gins/ P. Lointier

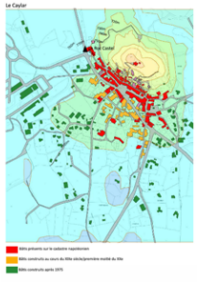
Un outil de connaissance de son paysage et de compréhension de son territoire







Paysage bocager depuis le village des Rives



Fondements du paysage (relief, eau, boisements…) ; logiques d'implantation des villages ; caractéristiques du bâti ; paysage agricoles ; trame viaire…

Charte paysagère / CRAP (Cahier de recommandations architecturales et paysagères)

➔ La Charte paysagère et architecturale du Grand Site de France du Cirque de Navacelles (30-34) – C. Gins/ P. Lointier

Percevoir les évolutions et les enjeux du territoire
Partager une vision

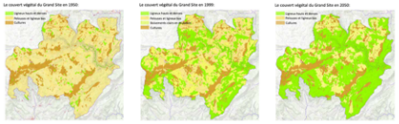
Evolution du bâti agricole



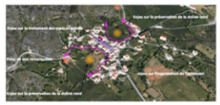




Evolution du couvert végétal et fermeture du paysage







Extension des villages

Préservation des silhouettes villageoises

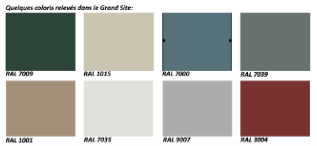




Charte paysagère / CRAP (Cahier de recommandations architecturales et paysagères)

➔ La Charte paysagère et architecturale du Grand Site de France du Cirque de Navacelles (30-34) – C. Gins/ P. Lointier

Définir une vision partagée du territoire et se doter d'outils pour accompagner les initiatives individuelles et communales



Un guide pratique pour les projets de constructions, de réhabilitations, ou d'aménagement







Un document de référence pour l'élaboration des PLU

Charte paysagère / CRAP (Cahier de recommandations architecturales et paysagères)

➔ La Charte paysagère et architecturale du Grand Site de France du Cirque de Navacelles (30-34) – C. Gins/ P. Lointier

Une démarche co-construite et partagée : élus ; citoyens ; agriculteurs ; acteurs du territoire ; collectivités partenaires ; Etat etc.

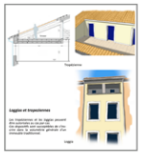
Une animation sur le long terme : conseil architecturaux et paysagers par le CAUE pour accompagner les maîtres d'ouvrages publics et privés dans leur projet, en apportant un avis sur l'implantation des constructions, le choix des matériaux et des couleurs, ou sur des aspects plus techniques d'architecture.

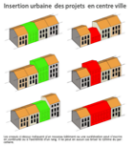


Charte paysagère / CRAP (Cahier de recommandations architecturales et paysagères)

➔ **Cahier de recommandations architecturales et urbaines de Calvisson (30) – CAUE30**

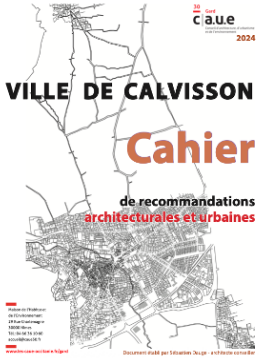
Une démarche possible à l'échelle communale :
les Cahiers de recommandations architecturales, urbaines et paysagères
Un outil de sensibilisation et d'accompagnement aux projets, complémentaire du PLU











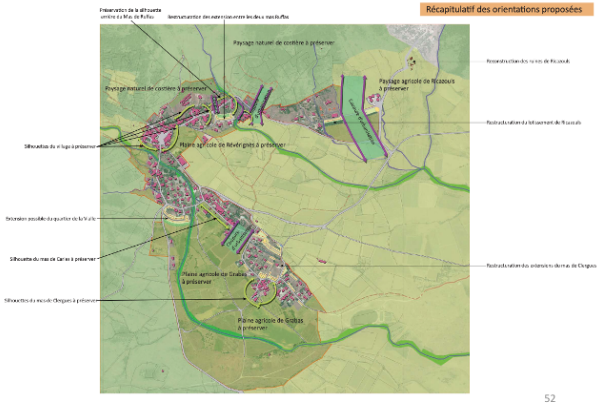
Etude de définition urbaine et paysagère

➔ Etude paysagère et urbaine d'Octon (34) – C. Gins/ P. Lointier

Un temps de réflexion, hors contraintes du PLU, pour

- Analyser le paysage de sa commune, son évolution, ses enjeux
- Définir une vision d'ensemble pour son évolution, respectant son identité paysagère et urbaine

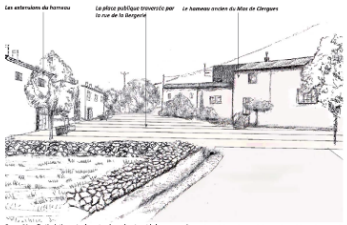
➔ Une feuille de route pour un développement qualitatif du village



Etude de définition urbaine et paysagère

➔ Etude paysagère et urbaine d'Octon (34) - C. Gins/ P. Lointier





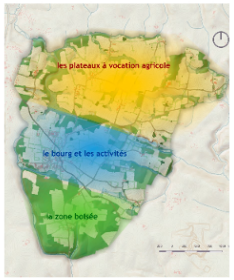
Proposition d'articulation entre les extensions récentes et le hameau ancien



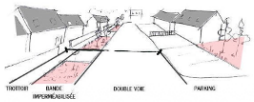
Documents de planification

➔ PLU de Calan (56)

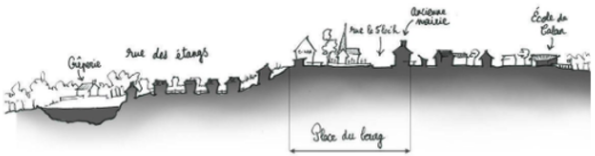
Un diagnostic paysager et urbain approfondi…



Le quartier de la rue des Étangs



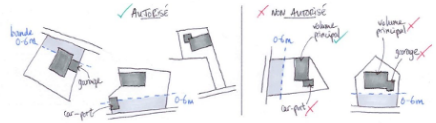


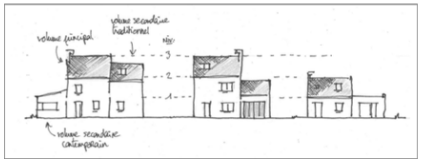


Documents de planification

➔ PLU de Calan (56)

… qui permet des définir des objectifs et des outils règlementaires qualitatifs







Projet Urbain / Lotissement

➔ Eco-lotissement du Frêne – Laguiole (12) – J.Y. Puyo / Y. poulain

Une conception d'ensemble qui s'appuie sur

- La topographie, les vents et l'ensoleillement
- L'environnement urbain existant (accroche à l'existant, parcellaire, implantations du bâti, densités)
- Le grand paysage (choix du site, vues et silhouettes du village)

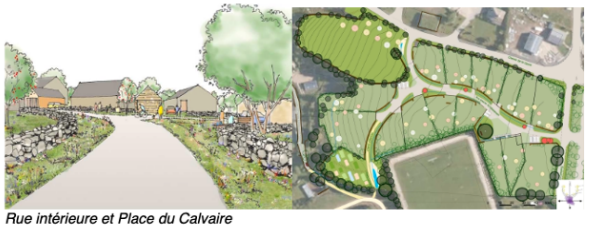


Projet Urbain / Lotissement

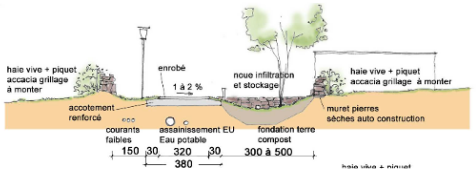
➔ **Eco-lotissement du Frêne – Laguiole (12) – J.Y. Puyo / Y. poulain**

Un projet qui :

- S'appuie sur les éléments existants du site (murets, haies végétation)
- Propose des espaces publics généreux, qualitatifs et végétalisés



Rue intérieure et Place du Calvaire

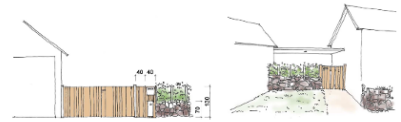


Projet Urbain / Lotissement

➔ Eco-lotissement du Frêne – Laguiole (12) – J.Y. Puyo / Y. poulain

Un projet qui propose un règlement qualitatif pour garantir l'intégration des constructions futures

- Principes d'implantation du bâti ajusté à chaque parcelle
- Principes architecturaux communs (volumétries, hauteurs, façades, toitures, teintes et matériaux, menuiseries…)
- Règles encadrant les clôtures
- Obligations minimales de végétalisation et coefficient d'imperméabilisation des sols
- Intégration des éléments techniques (poubelles, compteurs, clim)
- -…





exemples de couleurs autorisées



Requalification des espaces publics

➔ Aménagement de la traversée de village de Boisseron (34) – Atelier Sites

Une analyse du contexte et fonctionnement urbain, des dysfonctionnements et des potentialités





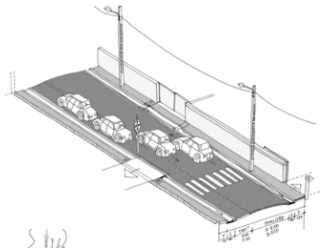


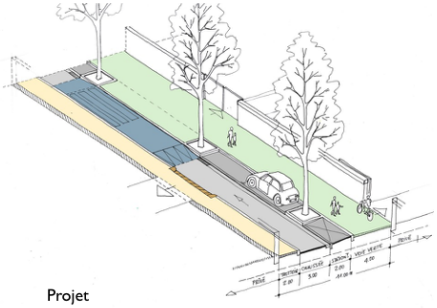
Requalification des espaces publics

➔ Aménagement de la traversée de village de Boisseron (34) – Atelier Sites

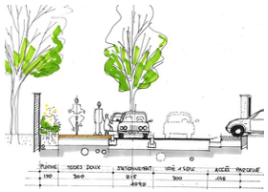
Un projet de réaménagement

Etat existant





Projet



Requalification des espaces publics

➔ Aménagement de la traversée de village de Boisseron (34) – Atelier Sites

Le projet de réaménagement avant / après : végétalisation, partage des usages, mise en valeur…





Requalification des espaces publics

➔ Aménagement de la traversée de village de Boisseron (34) – Atelier Sites

Le projet de réaménagement avant / après : végétalisation, partage des usages, mise en valeur…





Requalification des espaces publics

➔ Aménagement de la traversée de village de Boisseron (34) – Atelier Sites

Le projet de réaménagement avant / après : végétalisation, partage des usages, mise en valeur…





Requalification des espaces publics

➔ Aménagement de la traversée de village de Boisseron (34) – Atelier Sites

Le projet de réaménagement avant / après : végétalisation, partage des usages, mise en valeur…





Requalification des espaces publics

➔ Aménagement de la traversée de village de Boisseron (34) – Atelier Sites

Le projet de réaménagement avant / après : végétalisation, partage des usages, mise en valeur…



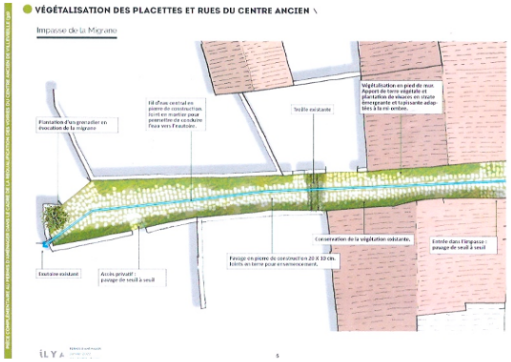


Requalification des espaces publics

➔ Aménagement d'une impasse – Villevieille (30) – Il y a

Des projets possibles à très petite échelle





Création de nouveaux espaces publics

➔ Aménagement de la place des écoles – St Mamert du Gard (30) – Némis Paysage

La création d'un nouvel espace public, pour relier des morceaux de villages déconnectés :
centre historique, quartiers résidentiels récents, équipements…



Création de nouveaux espaces publics

➔ **Aménagement de la place des écoles – St Mamert du Gard (30) – Némis Paysage**

Un projet qui s'appuie sur :

- Des plantations sur différentes strates et sur l'ensemble du site, adaptées au climat méditerranéen, pour créer un ombrage et lutter contre l'ilôt de chaleur.
- La création de différents usages (place, stationnement, festivités, desserte des équipements, jeux d'enfants, jeux de boule…).
- Des matériaux qualitatifs
- Une gestion de l'eau réfléchie (plantation en jardin de pluie)





Création de nouveaux espaces publics

➔ Aménagement de la place des écoles – St Mamert du Gard (30) – Némis Paysage





Projet de parc

➔ Parc Magne – Marguerittes(30) – Ex-&-Terra

La création d'un poumon vert en cœur de ville, qui s'appuie sur l'existant (allée de platane, histoire du site) et **conçu au sein d'un projet d'ensemble** (place Alphonse Martin et avenue du Millénaire).





Projet de parc

➔ Parc Magne – Marguerittes(30) – Ex-&-Terra

Un espace public polyvalent, qui répond à différents usages qui s'organise en différentes séquences (convivialité, jeux, déambulation, repos, événementiels…)





Désimperméabilisatiion des cours d'école

➔ Ecole maternelle Genestet– Marguerittes(30) – CMO Paysages

Adapter la cour aux effets du changement climatique :

- Désimperméabiliser les sols (du bitume vers des sols en graviers, stabilisé ou copeaux de bois)
- Végétalisation (haie, ombrière végétalisée)
- Mieux gérer les eaux de pluie (infiltration, collecte pour l'irrigation)





Désimperméabilisatiion des cours d'école

➔ **Ecole maternelle Genestet– Marguerittes(30) – CMO Paysages**

Diversifier et partage les usages :

- Différents espaces pour des usages variés (activités physiques, escalade, jeux calmes, repos, potagers…)
- Un partage de l'espace et une appropriation par tous
- Co-construction du projet (personnels, enfants)







Aménagement de site naturel

➔ Valorisation du phare de l'Espiguette – Le Grau du Roi (30) – Parcs et jardins Méditerranéens

Rendre accessible un espace naturel protégé

- En respectant son caractère naturel, et sans perturber son écosytème
- En s'intégrant finement au paysage existant (tracé du cheminement, choix des matériaux, implantation du bâtiment)



Aménagement de site naturel

➔ Valorisation du phare de l'Espiguette – Le Grau du Roi (30) – Parcs et jardins Méditerranéens

Rendre accessible un espace naturel protégé

- En respectant son caractère naturel, et sans perturber son écosytème
- En s'intégrant finement au paysage existant (tracé du cheminement, choix des matériaux, implantation du bâtiment)









Merci